

No E.P.: 6084
Rue: Rue de Genève et chemin du Foron
Commune: Thônex
Objet: Rapports de priorité
Date parution: 16.11.2018

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Dans le cadre des travaux d'extension du tramway à Annemasse, les rapports de priorité à l'intersection de la rue de Genève et du chemin du Foron seront réglementés par l'aménagement d'un giratoire. Il convient, dès lors, de réglementer les rapports de priorité du giratoire en question et de signaler le sens de circulation obligatoire à l'intérieur de ce dernier.

L'Office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, à l'Office cantonal des transports (OCT), 4, chemin des Olliquettes, 1213 Petit-Lancy, case postale 271, 1211 Genève 8, tél. 022 546 78 00 ou à la mairie de la commune de site; pour la Ville de Genève, service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) au 25, rue du Stand, 1204 Genève, du lundi au vendredi, de 10h30 à 12h et de 14h à 16h30.